




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-360**

Séance publique du

18 juillet 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc194722-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES - RUE HENNEBIQUE - POLE D'ACTIVITES D'AIX-EN-PROVENCE

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaille LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2016

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES - RUE HENNEBIQUE - POLE D'ACTIVITES D'AIX-
EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'aménagement des rues François Hennebique et Gustave Eiffel, la Ville poursuit l'acquisition des bandes de recul initialement imposées lors de la réalisation de la ZAC EIFFEL.

Les propriétaires riverains concernés par le programme des travaux ont donné leur accord pour céder à titre gratuit une partie de leur terrain et, par délibérations n°DL 2015.588 du 15 décembre 2015, DL 2016.119 du 29 mars 2016 et DL 2016. 270 du 20 juin 2016 nous nous sommes prononcés sur l'acquisition des parcelles concernées par le projet susvisé.

Je vous rappelle que les emprises correspondantes seront mises à disposition de l'E.P.C.I. compétent qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

A ce jour les propriétaires suivants (cf. tableau ci-après annexé) ont donné leur accord pour céder gracieusement une bande de terrain à détacher de leur propriété.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de :

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 52m² à détacher des parcelles HP n°396 et 452 appartenant à la SCI PERONI LES MILLES, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 36m² à détacher des parcelles HP n°421 et 423 appartenant à la M. Christian FERRATO, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 62m² à détacher des parcelles HP n°173 et 176 appartenant à la société JLT INVEST, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 46m² à détacher des parcelles HP n°390, 392 et 394 appartenant à la SCI 230 H, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 159m² à détacher de la parcelle HP n°525 appartenant à la SCI LANFANT, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer les actes à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

TABLEAU DES EMPRISES FONCIERES CEDEES A LA VILLE PAR LES PROPRIETAIRES RIVERAINS DES RUES HENNEBIQUE ET EIFFEL

PROPRIETAIRES	PARCELLES CADASTRALES	SURFACES A ACQUERIR
----------------------	----------------------------------	----------------------------

SCI PERONI LES MILLES	HP n°396 et 452	52m ²
M. Christian FERRATO	HP n°421 et 423	36 m ²
Société JLT INVEST	HP n°173 et 176	62 m ²
SCI 230 H	HP n°390, 392 et 394	46 m ²
SCI LANFANT	HP n°525	159 m ²

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE
Rue François Hennebique
SCI PERONI

Jun 2016
Emprise cession



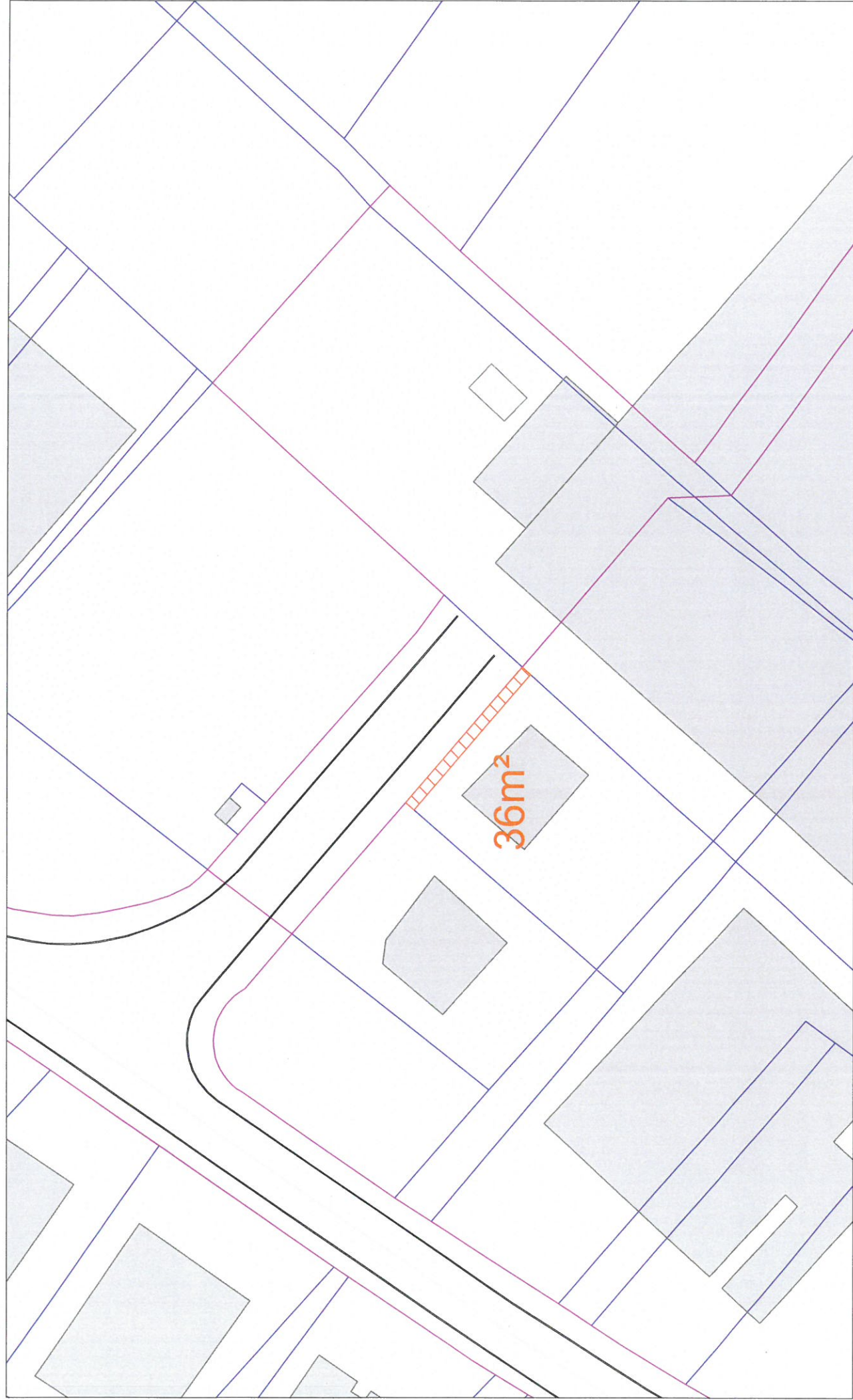
POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE

Impasse E. Freyssinet

Propriété Ferrato

Mai 2016

Emprise cession



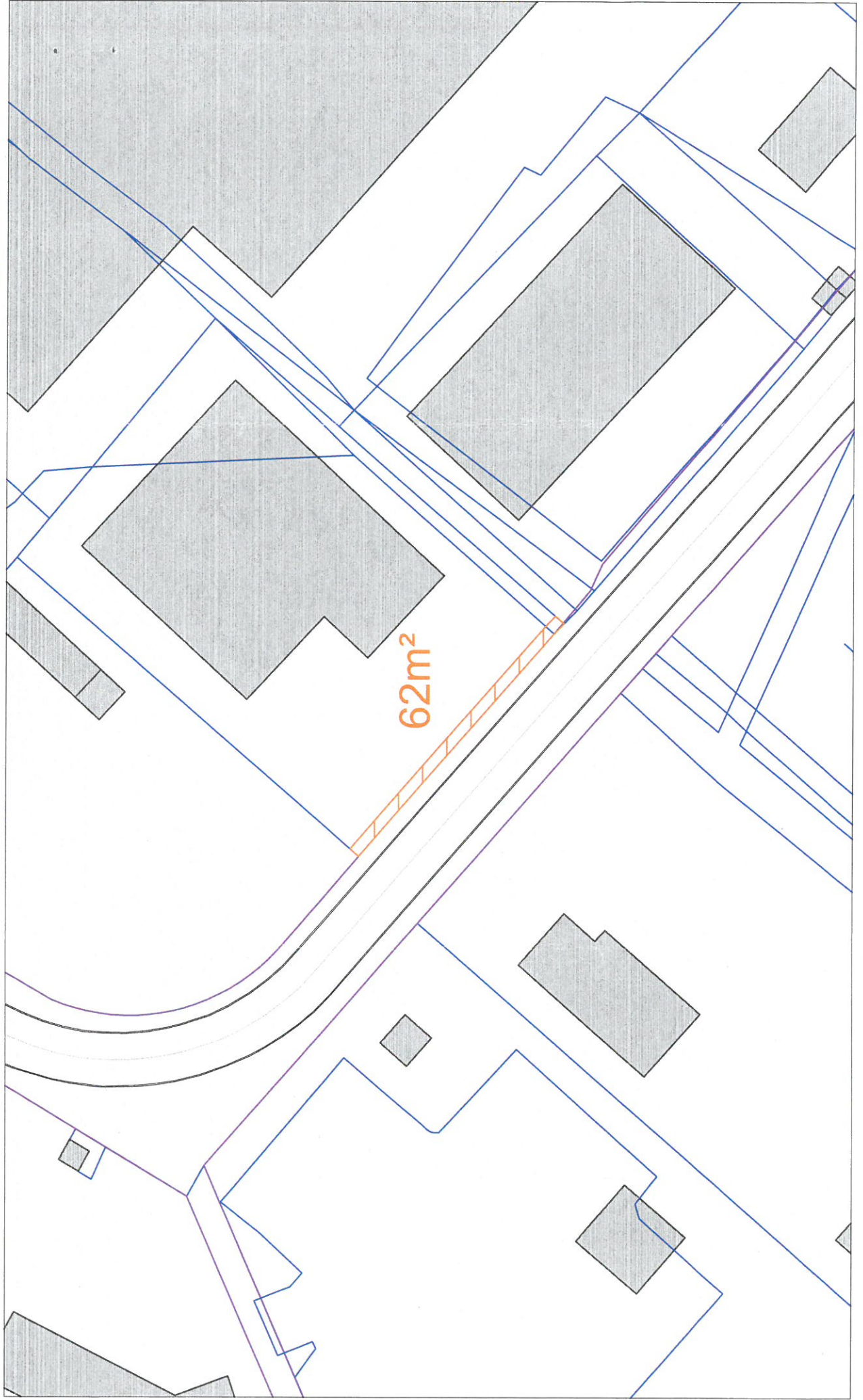
POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE

Rue François Hennebique

Propriété JLT INVEST

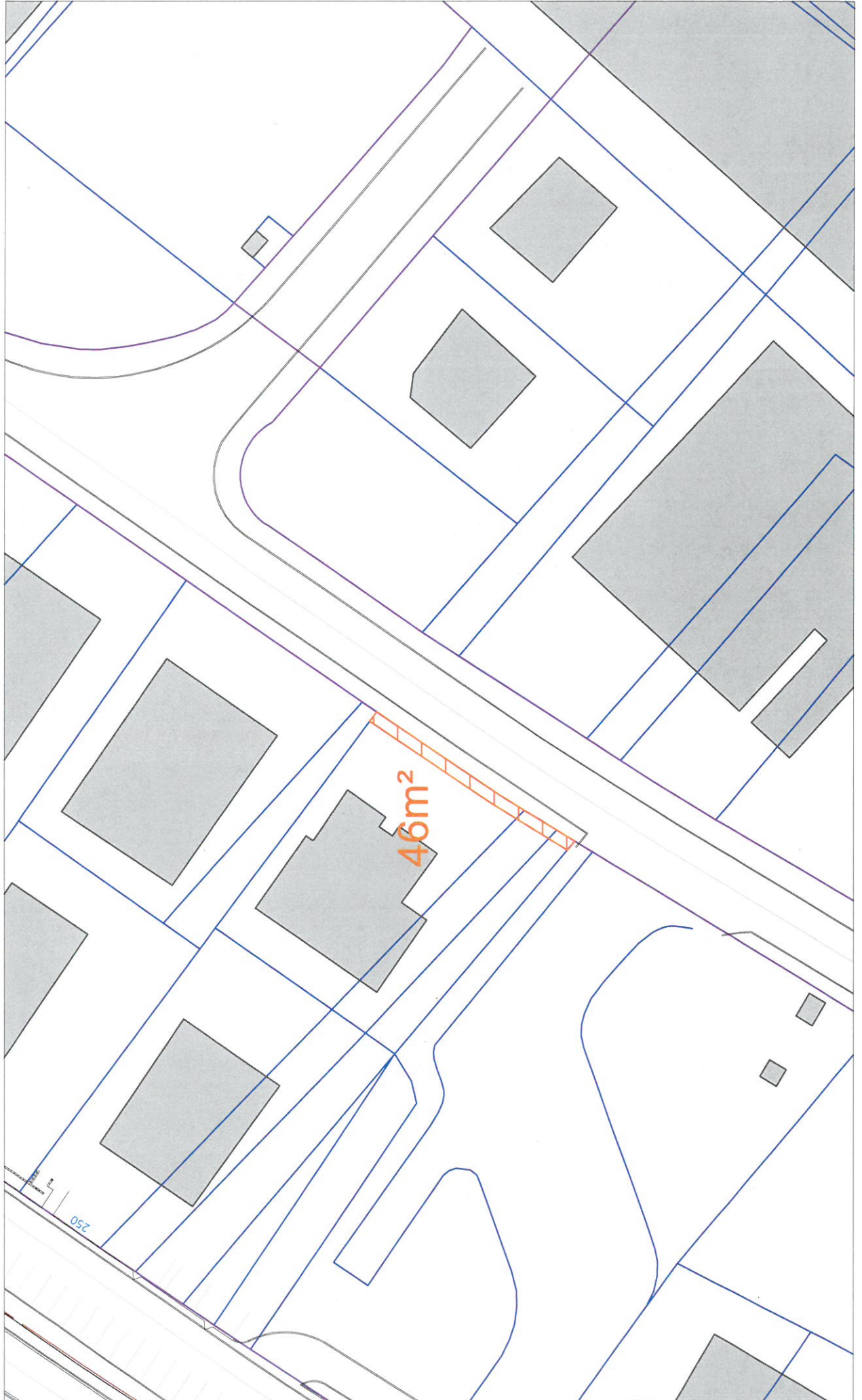
Mai 2016

Emprise cession



POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE
Rue François Hennebique
SCI 230H

Mai 2016
Emprise cession



POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE
Rue François Hennebique
SCI LANFANT

Junin 2016

Emprise cession

